



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

Sologne
VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL

Lundi 31 Mars 2025 – 19H00

Lamotte-Beuvron

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi trente et un mars deux-mille-vingt-cinq à 19 heures 00, à Lamotte-Beuvron, à la salle du Moulin – au Parc équestre fédéral, route de Chaumont, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Laurent LEROUX (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Serge ETIEVE (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, M. Bernard PERRIOT (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villenay), M. Olivier RICHER, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Adrien SABOUREAU, M. Ludovic JOUANET (Orca), M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Christian MAUCHIEN (Vouzon).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Mme Chantal MEERSSCHAUT

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 52

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation et de l'ordre du jour : le 18 mars 2025

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, directrice, et Mme VENON, assistante de direction du Pays de grande Sologne.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00.

Puis, il :

- Excuse Cécile CAILLOU ROBERT, conseillère régionale et Christophe THORIN, conseiller départemental
- Fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. Madame Chantal MEERSSCHAUT, représentant la commune de Souvigny-en-Sologne, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 à MILLANÇAY, et présente l'ordre du jour.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avant de démarrer les travaux de la séance, le Président rappelle à l'ensemble des membres présents qu'il est impératif que ceux-ci signent 2 fois les registres du CA 2024 et BP 2025 avant de partir.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Balance générale du Compte Financier Unique 2024 :**
 - CFU : Fusion du Compte de Gestion 2024 et du Compte administratif 2024 (n° 2025-01 - CFU 2024)
- 2. Budget Primitif 2025 :**
 - Proposition d'adoption du Budget primitif 2025 (n° 2025-02 - BP 2025)
 - Affectation des résultats du CA 2024 (n° 2025-03 - Affectation de résultat 2024)
- 3. Délibérations Affaires courantes :** n° 2025-04 - Ligne de trésorerie / n° 2025-05 - Cotisations 2025 / n° 2025-06 - Convention financière PVD / n° 2025-07 - Subvention PVD auprès de l'état / n° 2025-08 - subvention LEADER animation et gestion 2025 / n° 2025-09 - Subvention LEADER village Sologne Game Fair 2025 / n° 2025-10 - Convention financière RH avec la CCCS / n° 2025-11 - Stagiaire / n° 2025-12 - Subvention campagne santé auprès de l'ARS / n° 2025-13 - Subvention poste CLS-ARS.
- 4. Informations diverses.**

1- BALANCE GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Le Président indique que le **CFU (Compte Financier Unique) a été adopté par le Pays de Grande Sologne**, par courrier d'approbation du Préfet en date du 4 décembre 2024.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du CFU avec mise en place obligatoire dans les collectivités, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des 2 sections.

Le Président indique que :

- **Le compte de gestion et le compte administratif sont en cohérence.**
- La note de synthèse du compte administratif 2024 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail en même temps que la convocation, puis il présente la balance générale 2024.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Le compte administratif et le compte de gestion sont en cohérence. Le rapprochement des comptes a été fait auprès de la trésorerie. Le Pays est passé en CFU (Compte Financier Unique).

Balance générale 2024 :

- **Investissement :** - 16 088,22 € (solde du règlement du SCoT+ matériel informatique)
- **Fonctionnement :** + 92 521,20 €
- **Excédent :** + **76 862,98 €**

Le **solde** provient :

- d'un coût RH inférieur aux prévisions (recrutement tardif de l'animatrice CLS -décembre 2024).

● **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024 - DEPENSES (373 164,09 €)****Charges à caractère général (chapitre 11) :**

Le montant réel des charges s'élève à **130 921,17 €**.

- **Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte :** loyer, location voiture, maintenance informatique ; frais de télécommunication ; fournitures...
- **Assurances :** locaux, voitures, élus, assurance juridique....
- **L'organisation du Village Sologne au Game Fair.**

Charges de personnel (chapitre 12) :

Le montant des charges de personnel s'élève à **240 170,07 €**.

Ce montant correspond à 4 postes RH chargés (1 catégorie A + 2 agents catégorie B + 1 agent catégorie C).

042 : opérations d'ordre entre sections (dotation amortissements) : **00 €**

65 : Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source + abonnement Berger Levrault + GIP Récia + OVH... Elles s'élèvent à **2 072,85 €**.

66 : Charges financières frais administratifs/ligne de trésorerie : **00,00 €** (non utilisée)

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024 - RECETTES (466 115,29 €)**

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2023 : **184 642,46 €**

013 : atténuation de charges (6419 : remboursement rémunération ITT) : **11 628,64 €**

74 : dotations, subventions et participations :

74718 : Etat : **34 632,70 €** (PVD+ARS CLS)

7472 : Région : **30 000 €** (participation salaires agents du Pays+ subvention prévision).

7473 : Département : **27 000,00 €** (dotation de fonctionnement)

74748 : Communes : **114 000,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **62 425,00 €**

74773 : Attribution sur versement : **00,00 €** (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : (remboursement réparation voiture).

7588 : autres attributions et participations : **1 786,49 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2024 – DEPENSES (28 609,71 €)**

001 : résultat reporté : **8 143,98 €**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **11 507,71 €**

202 : frais d'urbanisme : **7 536,00 €** (SCoT)

2051 : concession et droits (logiciels) : **3 971,71 €** (suite adobe + Autocad pour paysagistes + NAS)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : **8 958,02 €** (changement du copieur + matériel informatique)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2024 – RECETTES (12 521,49 €)**

10 : dotations fonds divers et recettes : **12 521,49 €**

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **8 143,98 €**

10222 : FCTVA : **4 377,51 €**

23 : amortissement et immobilisations : **00 €**

Soit un résultat d'investissement de – 16 088,22 € (compensé par un excédent en fonctionnement).

Le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des questions.

Le Président quitte ensuite la salle. En l'absence provisoire du Président, Madame Agnès THIBAUT, 1^{re} Vice-président, demande s'il y a des objections ou des remarques sur le compte administratif.

Aucune remarque n'est formulée. Elle soumet ensuite aux élus du comité syndical le vote du compte administratif.

Délibération : approbation du compte financier unique (n°2025-01) :

En l'absence du Président, Madame THIBAUT soumet le compte 2024 au vote du comité.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président rejoint la salle, remercie le comité pour sa confiance et présente la proposition de budget primitif pour 2025.

2- PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président rappelle aux élus que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour le Pays de Grande Sologne, conformément aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants (ce qui n'est pas le cas du Pays considéré sur la strate des 2 000 habitants pour la gestion administrative).

Il indique néanmoins que les orientations budgétaires et les projets du syndicat mixte ont été présentés et approuvés en réunion de Bureau le 13 mars dernier.

Il indique aux élus que l'ensemble des orientations et des projets, pour 2025, figurent dans la note de synthèse de présentation du BP 2025 communiquée à l'ensemble des élus.

Pour les contractualisations :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale :**
 - **Année d'évaluation à mi-parcours.** Bilan financier réalisé, construction de la 2^e phase du contrat en cours. Calendrier prévisionnel : dépôt du document en avril (bilan + proposition de 2^e phase 2025-2028) auprès des services de la Région, allers et retours Région/Pays d'avril à juin, négociation avec la Région en juillet pour vote en CPR et signature en septembre 2025.
 - **Montage et gestion des dossiers :** Attention, il est rappelé que tout projet dépassant les 500 000 € HT doit obligatoirement prévoir dans le marché des clauses d'insertion (5% minimum du montant HT du marché) ; et répondre aux objectifs de performance énergétique de la fiche 35 (plan isolation thermique), quelque soient les travaux réalisés, dès lors que les bâtiments sont chauffés.
- **Dispositif LEADER 2023-2027 :** animation, gestion administrative et financière réalisée à temps complet par la chargée de mission. Pour rappel, la plateforme financière n'est toujours pas active. Projets 2025 : organisation du Leader Tour en mai 2025 pour promouvoir les actions financées en Leader ; élaboration d'un Appel A Projets (AAP) vélos ; création d'un guide du porteur de projet Leader ; etc...
- **Contrat Local de santé (CLS) :**
 - **Elaboration et signature du plan d'action à l'été 2025**
 - **Actions CLS 2025 :** campagne Mars Bleu – prévention et dépistage du cancer colorectal (campagne réseaux sociaux, création d'équipes défi connecté, promotion activité physique, kit dépistage, recettes santé ...) ; organisation d'une journée de dépistage des cancers en novembre 2025 ; organisation d'ateliers Cap Equilibre à Theillay et Orçay destinés au plus de 60 ans pendant 9 mois (Objectif : valoriser le parcours de prévention global, développer le lien social - 30 séances : sport santé, sport adapté, maintien de l'autonomie, équilibre physique et psychologique...) ; campagne de promotion santé – alimentation ; création d'un calendrier en ligne bien-être santé ; organisation d'une journée de promotion du sport santé à l'occasion du Grand Prix de la Sologne des Etangs le 3 mai 2025.
- **Poursuite du dispositif « Petites Villes de Demain » avec prise en charge à 75 % du poste** par l'Etat, (reste à charge compensé par dotation spécifique des communes de Lamotte-Beuvron, Salbris et de la communauté de communes de la Sologne des Etangs). Projets 2025 : suivi des actions engagées par les communes (ex : Salbris – désimperméabilisation du multi accueil ; aménagement de l'aire de jeux du jardin de Valaudran... ; Neung sur Beuvron : suivi du projet de la friche de l'ancien EPHAD, aménagements paysagers des abords de la mairie... ; Lamotte-Beuvron : projet paysager du parc Beaujard, aménagements paysagers des abords du canal de la Sauldre...).

Stratégie de développement du territoire – propositions 2025 :

- **Organisation d'un Village Sologne « patrimoine gastronomique et terroirs » à l'occasion du prochain Game Fair 2025 :** vu la délibération 2023-22 du 5/07/2023 (pérennisation du Village Sologne au Game Fair, porté par le Pays avec les fonds européens).
- **Poursuite de la valorisation touristique et paysagère des villages de Sologne :** élaboration de plan-guides avec réflexion globale à l'échelle des villages du Pays (en cours 2025 : Orçay, Marcilly en Gault, Vernou en Sologne).
- **Promotion des 25 itinéraires (story maps) créés dans les 25 communes de Grande Sologne pour valoriser le patrimoine bâti, architectural et naturel :** valorisation sur les réseaux sociaux ; élaboration d'un guide touristique « Bienvenue en Grande Sologne » avec présentation des itinéraires + quelques recettes terroirs + agenda des foires et fêtes des villes et villages.
- **Projets paysages et biodiversité :** aménagement paysager de la Fontaine Saint Caprais à Yvoy le Marron ; projet biodiversité ITEP de Cerçay ; création d'un sentier botanique à la Maison du Braconnage, etc.. Tous ces projets peuvent être financés en Leader.
- **Création d'une route des terroirs :** développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux, et relier la Loire à Vélo au projet de Cher à Vélo en passant par la Sologne. Projet de coopération Pays de Grande Sologne / Pays Val de Cher Romorantinais.
- **Création d'une charte paysagère et d'un guide des espaces verts à destination des 25 communes.**

Démarches partenariales :

- **Projet Sportif du Territoire, « La Grande Sologne, le sport au cœur ! » :** poursuite du partenariat engagé avec le CROS et le CDOS. Objectifs 2025 : création d'un annuaire des clubs sportifs et activités de loisirs en Grande Sologne ; création d'un évènement sportif à l'échelle du Pays fin août à Selles-Saint-Denis.
- **Poursuite du projet de coopération décentralisée en partenariat avec la Région Centre Val de Loire :** programmation d'un nouveau partenariat avec le parc national d'Ifrane sur les thématiques de valorisation des filières locales (agneaux, abeilles ?), le tourisme durable, la valorisation de l'artisanat, etc... . Accueil d'une délégation marocaine du 5 au 7 mai 2025 en Région Centre Val de Loire et à Lamotte-Beuvron le 6 mai.
- **Soutien à la structuration de la filière « Agneau de Sologne » :** le Pays accompagne la structuration de la filière et a inscrit des crédits au CRST (via le dispositif A Vos ID) et Leader (?) ;
- **Accompagnement du GDA Lamotte-Romorantin à l'élaboration d'un Plan carbone agricole Sologne ;**
- **Soutien au conservatoire de l'abeille noire de Sologne et de l'Orléanais :** actions de défense et de promotion de l'abeille noire + création d'un centre de fécondation ;
- **Renouvellement du partenariat avec le SCIC Bois Energie 41.**

Le Président soumet ce programme d'actions 2025 au vote des élus.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

B- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2025 :

1) CONTRIBUTIONS DES MEMBRES :

Le Président indique que le Bureau du Pays du 13 mars dernier a proposé de diminuer les cotisations des communes et des communautés de communes de 10% pour l'année 2025. Cette proposition de diminution a été adoptée lors de la réunion de Bureau du Pays, et présentée dans la note de synthèse du BP 2025 transmis aux membres du comité.

2) PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PROPOSITION DE BP 2025

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer, grâce à ses recettes, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des affaires courantes et récurrentes du service. En 2023, le syndicat mixte est passé en comptabilité M57.

- **Recettes**

Les recettes prévues au budget 2025 représentent **474 941,74 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2025
002	Excédent reporté	76 862,98 €
74	Dotations subventions et participations	394 478,76 €
	7472 Région	30 947.00 €
	7473 Département	27 000.00 €
*		
	74741 Communes membres du GFP	103 600.00 €
	74758 Autres groupements - communautés de communes	56 682.50 €
	74773 Attribution versement subventions (FEADER)	120 761.92 €
	74718 Etat (PVD+CLS)	55 487.34 €
75	Autres Produits de gestion courante	3600.00 €
	75888 Autres Produits divers gestion courante	3600.00€
	Total des recettes	474 941,74 €

Il est proposé d'inscrire une baisse des contributions des communes et des communautés de communes à hauteur de 10% pour le budget primitif 2025, soit une diminution globale des recettes 16 142 €.

- **Dépenses**

Les dépenses prévues s'élèvent à **474 941,74 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2025
011	Charges à caractère général	149 141,36 €
012	Charge de personnel	312 813,31 €
022	Dépenses imprévues	00,00 €
023	Virement à l'investissement	00,00 €
042	Opérations ordre entre sections	7 972,07 €
65	Autres charges financières	4 015,00 €
66	Charges financières	1 000,00 €
	Total des dépenses	474 941,74 €

B- SECTION EN INVESTISSEMENT

N'ayant pas vocation à investir ou à gérer un parc immobilier, la section d'investissement du syndicat mixte est résiduelle. Avec l'évolution de ses statuts en 2015, le syndicat mixte du Pays de grande Sologne s'est néanmoins engagé dans une démarche d'élaboration et de coordination d'un SCoT, à l'échelle de son territoire. Depuis 2016, l'engagement du SCoT est imputable à la section investissement et amortissable. Toutes les autres études sont inscrites en dépenses de fonctionnement.

• Recettes

Les recettes de la section investissement représentent **28 437,80 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2025
021	Virement du fonctionnement	00,00 €
010	Dotations : Excédent fonctionnement capitalisé + FCTVA	20 465,73 €
028	Amortissement des immobilisations	7 972,07 €
Total des recettes		28 437,80 €

• Dépenses

Les dépenses de la section investissement représentent **28 437,80 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2025
001	Déficit reporté - résultat	16 088,22 €
20	Immobilisation incorporelles (SCoT)	8 349,58 €
21	Immobilisation corporelles (informatique et mobiliers)	4 000,00 €
Total des dépenses		28 437,80 €

GESTION DE LA DETTE :

Le syndicat mixte du Pays de grande Sologne n'a contracté aucune dette.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Le Président soumet au vote l'adoption du budget primitif 2025 du syndicat mixte du Pays.

Délibération Budget Primitif 2025 (n°2025-02) :

Le Président soumet au vote des délégués le budget primitif 2025.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2024.

Délibération- Affectation des résultats du CA 2024 (n°2025-03) :

Il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2023 de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : + **92 951,20 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement : - **16 088,22 €**

Proposition de report en fonctionnement sur le budget primitif 2025 : + **76 862,98 €**, compte tenu du prélèvement de 16 088,22 € à destination du compte 1068 en investissement.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

3- DÉLIBÉRATIONS – AFFAIRES COURANTES POUR L'ANNEE 2025 :

A. DELIBERATIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU SYNDICAT :

Délibération –Autorisation ouverture d'une ligne de trésorerie pour cette année 2025 (n°2025-04) :

Afin de permettre l'exécution du BP 2025 tel qu'adopté par le comité syndical et pour anticiper le versement des subventions attendues, le Président propose de solliciter une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 100 000 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Adhésions - Cotisations 2025 (n°2025-05) :

Il est proposé au comité syndical d'adhérer pour 2025, comme les années précédentes, à l'Observatoire de l'économie et des territoires (800 €), à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux (ANPP) (620 €), à l'agence d'attractivité de Loir-et-Cher (500 €), à l'association TGV Grand Centre Auvergne (150 €), au CNAS/COS (3775.45€), à l'association Bois Energie 41 (60 €), LEADER France (750€).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération –Renouvellement de la convention financière de partenariat « Petites Villes de Demain » entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, les villes de Lamotte-Beuvron et Salbris, et la communauté de communes de la Sologne des Etangs 2025 (n°2025-06) :

Le Pays de Grande Sologne porte le dispositif PVD au bénéfice des 3 communes. Le poste de chef de projet PVD bénéficie d'un financement à hauteur de 75 % de la part de l'Etat. Afin de ne pas alourdir les dépenses de personnels de la structure, il est proposé comme les années précédentes que les collectivités bénéficiant du dispositif versent chacune au syndicat mixte une contribution financière de 5 000 € (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la prise en charge du poste de chef de projet Petites Villes de Demain pour l'année 2024 (n°2025-07) :

Le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 75% pour la prise en charge de la rémunération du poste de chef de projet dédié aux missions de coordination et de pilotage liées au dispositif « Petites Villes de Demain », pour les 3 communes de Salbris, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-Beuvron, pour l'année 2025.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – autorisation de demande de subvention auprès du dispositif LEADER dans le cadre de la prise en charge du poste RH de l'Animation gestion 2025 de la nouvelle programmation 2023-2027 (n°2025-08) :

Le Président sollicite les membres du comité syndical l'autorisation pour demander une subvention Leader à hauteur de 80 %, dans le cadre de la mesure n°23 « animation, gestion, évaluation, communication », du PRI 2023-2027 (plan régional d'intervention FEADER), pour financer le poste de l'animatrice pour l'année 2025, et à signer les documents s'y rapportant.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – autorisation de demande de subvention FEADER au titre du dispositif Leader 2023-2027 à hauteur de 80% pour la création d'un Village Sologne « Gastronomie et Terroirs », dans le cadre du Game Fair 2024 (n°2025-09) :

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne va porter la création d'un Village Sologne valorisant la gastronomie et les terroirs, à l'occasion du prochain Game Fair 2025, pour promouvoir le territoire, renforcer l'attractivité touristique, toucher de nouvelles personnes cibles, et valoriser les produits locaux de Sologne. Le montant prévisionnel du projet est estimé autour 62 000 €. Le Président demande aux élus l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 80%, à déposer une demande en ligne et à signer tous les documents se référant à la bonne exécution du projet.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération –Renouvellement de la convention financière de mise à disposition pour la gestion RH de la communauté de communes de Cœur de Sologne auprès du Pays de Grande Sologne (n°2025-10) :

Le Président indique aux membres élus que le Pays conventionne, depuis 2019, avec la mairie de Lamotte-Beuvron pour la gestion des paies et RH de la structure. Les services RH de la mairie et de la communauté de communes de Cœur de Sologne ayant été mutualisés au 1^{er} janvier 2024, il est proposé aux membres du comité syndical de renouveler la convention avec la communauté de communes de Cœur de Sologne pour l'année 2025 (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur (n°2025-11) :

Conformément à la délibération n°2024-17 du comité syndical du 14 mars 2024, le Président propose aux membres de l'assemblée de renouveler l'autorisation d'accueillir un stagiaire au sein du syndicat mixte sur des missions liées à la stratégie de communication ou à l'élaboration d'un guide des plantes invasives et allergènes, pour une durée de 2 à 6 mois maximum.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Demande de subvention auprès de l'ARS pour le financer les actions liées au Contrat Local de Santé (n°2025-12) :

Dans le cadre de l'élaboration de son Contrat Local de Santé, le Président propose aux élus du Pays de Grande Sologne de déposer une demande participation financière d'un montant de 5000 € auprès de l'ARS, afin de financer les actions en lien avec la « prévention santé » menées par le syndicat mixte (organisation d'une journée de dépistage des cancers, livret bien être en Grande Sologne, livret recettes terroir et santé, dépliant CLS).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Autorisation de demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé pour l'année 2025 (n°2025-13) :

Le Président propose à l'ensemble des élus de déposer une demande de subvention auprès de l'ARS d'un montant de 25 000 €, afin de financer le poste de l'animatrice du CLS pour l'année 2025. Pour mémoire, celle-ci a été recrutée le 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 3 ans.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **INFORMATIONS CRST** : les services du Pays de Grande Sologne ont terminé la bilan mi-parcours et proposé une nouvelle maquette de contrat, conformément aux retours reçus des communes et communautés de communes. Pour rappel, un mail du Président avait été adressé à tous les maires, présidents de communautés de communes et mairies le 20 décembre 2024 pour informer du mi-parcours et solliciter les projets des collectivités (réponses demandées pour le 31 janvier 2025). La Région va étudier la proposition de contrat 2^e phase 2025-2028, puis négociation Pays/Région prévue en juillet 2025 pour un passage en CPR en septembre prochain.
- **COPIL SANTE** : plan d'actions du futur CLS en cours de rédaction. Réunion du prochain copil santé le 4 avril prochain.
- **COPIL SPORTIF** : il est envisagé l'organisation d'un évènement sportif à l'échelle du Pays à Selles-Saint-Denis le 30 août prochain. La 6^e newsletter paraîtra courant avril.
- **LEADER** : le prochain comité de programmation Leader se réunira la Neung-sur-Beuvron le 22 avril, salle de la Forge.

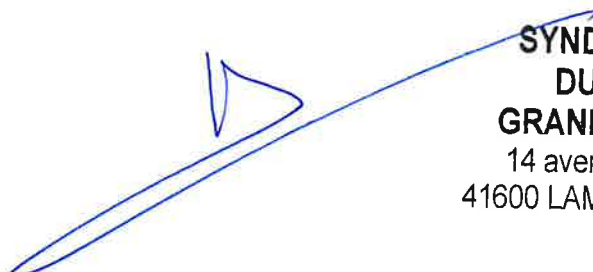
Le Président demande s'il y a des questions.

Le Maire de Vouzon, Jean-François LAHAYE, indique que les travaux du bâtiment périscolaire de sa commune sont terminés et qu'il invite l'ensemble des élus du comité syndical à l'inauguration.

Avant de clôturer les travaux de la séance, le Président rappelle à l'ensemble des membres présents qu'il est impératif qu'ils signent 2 fois les registres du CA 2024 et BP 2025 avant de partir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h41.
Fait à Lamotte-Beuvron, le 31 mars 2025.

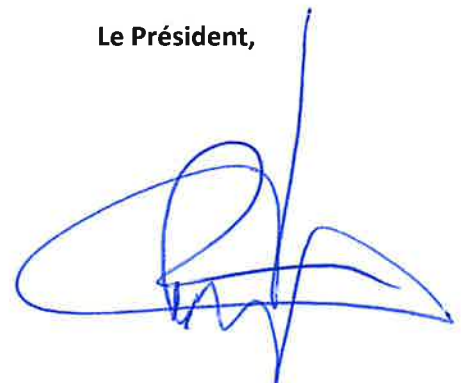
Le Secrétaire de séance,



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Chantal MEERSSCHAUT

Le Président,



Pascal BIOULAC